

## **Groupe Bourgogne - Franche-Comté**

### **Réunion sur le nouveau catalogage des monographies**

C'est à la Bibliothèque municipale de Dole, charnière des deux régions que 15 personnes se sont réunies pour étudier cette question.

Mlle Fertin s'attacha, en premier lieu, à faire l'historique détaillé de cette petite révolution dont l'utilité n'apparaît peut être pas à première vue. De l'ambition d'un *Contrôle bibliographique universel* à la *définition progressive de la description bibliographique internationale normalisée* puis au projet de norme française qui se concrétise en ce début d'année par la parution de la norme NF Z 44-050, c'est un même effort d'uniformisation qui se propage en liaison avec les possibilités offertes par l'informatique. C'est avec l'aide de celle-ci que la partie officielle de la *Bibliographie de la France* prend progressivement son nouveau visage et peut s'intégrer dans le réseau international en voie de constitution.

Il convenait bien sûr après ces vastes perspectives d'apprécier les conséquences de ces changements au niveau de nos bibliothèques. Reprenant une à une chacune des zones qui éclairent de façon très commode la présentation de la nouvelle notice, M. Roze tenta, au-delà de discussions parfois passionnées et toujours intéressantes, de dégager une « voie moyenne » d'application qui sauvegarde l'apport indéniable de cette présentation tout en évitant les difficultés dénoncées le plus souvent : extrême longueur des notices, présentation parfois trop complexe pour les lecteurs.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la confrontation des règles propres a poussé à des choix ; il est loisible de déceler, ici et là les changements de détails dus à l'adoption des usages anglo-saxons, dont la nouveauté surprend toujours. Au-delà de ces innovations et de l'éternel « à quoi bon » on peut espérer que beaucoup auront senti l'intérêt « pédagogique » indéniable de cette présentation tant pour le lecteur que pour les professionnels.

## **Groupe Centre**

### **Assemblée générale constitutive du 10 avril 1975**

A la suite d'une enquête diffusée dans les bibliothèques et centres de documentation de la région, une soixantaine de personnes étaient réunies le 10 avril dernier à la Bibliothèque universitaire d'Orléans en vue de constituer un groupe régional A.B.F. et un groupe A.D.B.S.

Après avoir exposé les rôles et organisations de chacune des deux associations (Mme Feuillebois représentait l'A.B.F.) l'on procéda à l'élection des bureaux provisoires.

Il fut ensuite projeté quelques activités communes : visites, journée d'étude sur l'audio-visuel, continuation du catalogue collectif des nouvelles acquisitions...

La réunion se termina par la visite de l'annexe de la Bibliothèque municipale de la Source, tout nouvellement ouverte.

## Groupe Nord

Le Groupe Nord de l'A.B.F. s'est réuni deux fois depuis l'automne dernier : le 7 mars, une quinzaine de membres de l'Association visitèrent le C.U.E.E.P. (Centre Université-Economie d'éducation permanente) de Sallaumines, près de Lens. Ils ont ainsi eu la possibilité de se familiariser avec une expérience d'éducation permanente collective en milieu ouvrier et, grâce aux exposés du responsable du Centre et de la sous-bibliothécaire de la B.C.P. d'Arras qui gère un dépôt de 10 à 15.000 ouvrages, d'apprécier les rapports de cette expérience entreprise par l'Université de Lille avec des activités socio-éducatives et la lecture ;

le 12 mai, la sortie annuelle, avec Assemblée générale, fut consacrée à la visite de la Bibliothèque municipale de Cambrai.

Une cinquantaine de bibliothécaires y participèrent, sous la présidence de M. l'Inspecteur Général Bleton. La matinée fut consacrée à la découverte des différents Services et le débat particulièrement axé sur l'audio-visuel et les raisons du choix des matériels retenus.

Après la réception à la Mairie et le déjeuner, un débat autour de la formation professionnelle, notamment élémentaire, permit de faire le point sur les options à prendre après le Congrès de Montpellier.

Enfin, l'Assemblée générale qui clôtura la journée, permit de diffuser les premiers résultats de l'enquête lancée en octobre dernier par le bureau du groupe dans le but d'établir un inventaire des bibliothèques de l'Etat et des collectivités locales dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Les statistiques ont été fournies par Mlle Valentin pour la Somme, par les réponses à un questionnaire adressé aux Mairies par Mlle de Nuce pour le Nord. Ce travail sera complété et terminé dans le courant de l'année.

## Groupe Pays de Loire

Le groupe Pays de Loire s'est réuni le 14 avril à la Mairie de Laval. L'objectif de cette journée d'études était de définir le rôle spécifique du groupe régional dans la collaboration entre divers types d'établissements, et de mettre au point des réalisations pratiques qui assurent une certaine coordination sur le plan régional.

Dans un premier temps va être entreprise la recension la plus large possible des bibliothèques ou centres de documentation existant dans chaque département ; nous leur adresserons un questionnaire portant sur leurs ressources documentaires et leurs activités, et leur ferons connaître l'existence de l'ABF Pays de Loire et les buts qu'elle se propose.

Les résultats de cette enquête feront l'objet d'un annuaire, premier numéro d'une feuille de liaison trimestrielle. Ce bulletin diffusera par la suite les informations transmises par les bibliothèques participantes (organisation de stages, d'expositions, de journées d'études...) et recueillera les offres et demandes d'emploi de bibliothécaires dans la région.

Les divers documents publiés par les bibliothèques (listes de périodiques ou d'ouvrages, catalogues d'exposition...) seront centralisés ; ce centre de documentation ainsi constitué répondra aux demandes de renseignements et fera connaître dans le bulletin les publications qui lui seront déposées.

Un correspondant de l'ABF a été désigné dans chaque département.

Cette journée a par ailleurs permis d'établir le contact avec un certain nombre de bibliothécaires documentalistes chargés des services d'information récemment créés dans les établissements scolaires de la région.

## Groupe Paris

### Activités du 2<sup>e</sup> trimestre 1975

#### VISITES DE L'ATELIER DE RESTAURATION DE LA B.N.

Deux nouvelles visites de l'Atelier de restauration de la B.N. ont été proposées aux membres du Groupe Paris et de la section B.N., les 2 et 9 juin 1975 ; et, comme à chaque fois, les inscriptions ont été nombreuses.

Nous renouvelons nos très vifs remerciements à M. Petit, Chef des ateliers de restauration de la B.N., qui a bien voulu diriger la visite de ces deux nouveaux groupes, après celles organisées fin 1974 (les 18, 25 et 28 novembre) et début 1975 (les 30 janvier, 3 et 10 mars 1975).

#### REUNION SUR LES DOCUMENTS SONORES LE 29 MAI 1975

Cette réunion, organisée en commun par le groupe de Paris et la section B.N. de l'A.B.F., a réuni une cinquantaine de personnes dans la grande salle des Conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

Mlle Wallon, conservateur au Département de la Musique de la B.N., a tout d'abord exposé les problèmes divers posés par un petit fonds de disques dans une grande bibliothèque encyclopédique.

Ces problèmes se sont, en effet, posés à la Bibliothèque nationale où le Département de la Musique, bibliothèque de musicologie, a commencé à recevoir dès 1955 des disques 78 tours, puis plus tard des microsillons publiés dans des revues-disques ou des livres-disques (le disque ayant été au préalable séparé de son support graphique) et des microsillons publiés de manière indépendante.

Tout d'abord, ces disques ont été empilés sur les rayons tels quels, sans aucun traitement. Puis, en 1964, les nouveaux locaux du Département de la Musique sont équipés d'une chaîne de reproduction, et il est décidé d'entreprendre le catalogage du fonds de disques.

Plusieurs décisions sont alors prises avant d'entreprendre le travail :

- 1) maintenir les disques séparés des livres ou des revues les contenant ;
- 2) cataloguer séparément les divers éléments des revues-disques et des livres-disques ;
- 3) considérer que l'unité de catalogage est celle du support et donner en dépouillement les œuvres contenues dans chaque disque. Le Code de catalogage de l'A.I.B.M. (Association internationale des bibliothèques musicales) et les expériences de collègues allemands et américains serviront de base au catalogage ;
- 4) choisir des fiches de format international, certes, mais 125 x 200 mm, de manière à pouvoir indiquer tous les éléments de la description d'un disque ;
- 5) constituer un catalogue de disques distinct de celui consacré à la musique ;
- 6) ranger les disques verticalement et par formats ; les cotes sont parlantes avec indication du format en exposant.

Le fonds de disques du Département de la Musique n'est pas homogène, étant enrichi par le dépôt légal, les dons, les échanges, les acquisitions parfois. On y trouve : des disques hors-commerce, des enregistrements scientifiques, des disques pédagogiques ou ethnographiques, des coffrets de musique classique, des multimedia pédagogiques comportant à la fois diapositives, disques et petits livres, etc... Mais, de l'avis de Mlle Wallon, une bibliothèque musicale se doit, pour être complète, de posséder des disques musicaux.

Un débat animé suit l'exposé très vivant de Mlle Wallon et les questions soulevées sont nombreuses. Après y avoir répondu avec le sourire, Mlle Wallon passe la parole à Mme Nyeki.

Conservateur à la Phonothèque nationale, Mme Nieky va aborder les problèmes d'ensemble soulevés par les documents sonores. Tout d'abord elle s'attache à définir ce qu'est un document sonore ; un enregistrement sonore est un document qui apporte une documentation sur quantité de sujets : musiques et paroles du monde entier, enregistrements de la voix de personnages célèbres (Sarah Bernhardt, ou Apollinaire), disques politiques (voix d'Hitler), ethnomusicologie, phonétique, musiques non écrites (tziganes, jazz, folkloriques), théâtre, interviews, disques didactiques (yoga, ski, langues, bridge, cuisine, etc...), cassettes d'expositions, etc... Le disque apporte une fixation sonore et constitue un document historique, politique, sociologique, culturel, etc... unique. Pourtant, le disque conserve encore un aspect de luxe : la TVA pour les livres n'est que de 7 %, pour les disques elle est de 33 % ! En 1938, 2.500.000 disques 78 tours ont été produits en France ; en 1972 le chiffre atteint 100.000.000 (précisons que les 78 tours/m. contenaient 1/5<sup>e</sup> de la durée des microsillons actuels, ce qui fait mieux mesurer l'ampleur de l'augmentation).

Le Dépôt légal des disques a été institué en 1925. La Phonothèque nationale a été créée en 1938 ; elle reçoit, aux termes de la loi de 1943, le dépôt légal en 2 exemplaires de tous les documents sonores édités et vendus en France. De 1938 à 1951, ce dépôt a oscillé entre 2.000 et 3.000 disques par an. Puis en 1957, le chiffre passe à 5.000 ; en 1959 à 6.500 ; et de 1964 à 1973 le dépôt est d'environ 8.000 à 9.000 disques par an.

Les bandes magnétiques sont déposées à partir de 1962, les cartouches à partir de 1969 et les minicassettes à partir de 1970. En 1973, 11.123 supports sonores ont été déposés à la Phonothèque nationale.

Dans le domaine des enregistrements sonores, nous avons à notre disposition des discographies dont les différents types correspondent aux bibliographies pour le livre : internationale ou nationale, sélective ou exhaustive, rétrospective ou courante, générale ou spécialisée. La France ne possède pas encore de discographie nationale courante. Le seul catalogue courant, hebdomadaire et annuel est édité par la revue *Diapason*.

Le traitement des documents sonores est plus compliqué que celui des livres. Un disque contient en général au moins 4 ou 5 œuvres distinctes, avec ou sans titre collectif, par disque. Ce titre général est donné par l'éditeur ; il nécessite un dépouillement du contenu. La normalisation du catalogage est actuellement en cours d'élaboration. Au niveau des titres d'œuvres, surtout quand il s'agit de la musique classique, il y a lieu de préciser le numéro, l'opus, la tonalité, etc... de l'œuvre. Le rôle des interprètes est également essentiel et il convient de les signaler.

Le nom de la marque avec son numéro d'identification remplace l'ISBN, et c'est aussi le nom de la marque qu'on mettra à la place de l'éditeur dans l'adresse.

La collation est importante pour les documents sonores (disques bandes, cassettes, cartouches), car elle doit donner toutes les caractéristiques techniques du document, celles-ci conditionnant le choix de l'appareil à utiliser.

En ce qui concerne la conservation, les disques et les différents enregistrements sonores sont des documents fragiles qui nécessitent des précautions indispensables : maintenir une température constante, ne pas rayer le disque, éviter une chaleur trop élevée, mettre à l'abri de la poussière, s'assurer qu'il n'y a pas de champ magnétique dans les magasins, et conserver les bandes magnétiques dans des armoires métalliques, etc...

Mlle Chaumié remercie vivement Mme Nyeki de son exposé clair, précis et extrêmement documenté, qui fait le point sur une question nouvelle et généralement mal connue de la plupart de nos collègues.

#### VISITES DE L'EXPOSITION COQUILLAGES DU MONDE

Le Groupe Paris a également proposé à ses adhérents une première série de visites de la très belle exposition *Coquillages du monde*, organisée au Muséum national d'histoire naturelle, les jeudi 5 et lundi 16 juin. Une assistance attentive et nombreuse a écouté avec intérêt les savants commentaires des conférenciers qui avaient bien voulu accepter de les guider.